



## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2014 A 21 H

Le cinq juin deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents : Stéphane DOLO, Aline JACQUET, Manuelle MIREY

Elus ayant donné délégation : Stéphane DOLO a donné procuration à Paul PINSARD.

Michel DURAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 12 mai 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il rend compte de la décision prise par délégation le 28/05 pour les tarifs de la piscine, à effet du 1<sup>er</sup> juin, à savoir :

- |   |                |
|---|----------------|
| - Tarif enfant (moins de 15 ans inclus) matin :   | <b>1.00 €</b>  |
| - Tarif enfant après-midi :                       | <b>1.50 €</b>  |
| - Tarif enfant abonnement ( <b>10 entrées</b> ) : | <b>12.00 €</b> |
| - gratuit les enfants de moins de 5 ans           |                |
| <br>  |                |
| - Tarif adulte matin (à partir de 16 ans) :       | <b>1.50 €</b>  |
| - Tarif adulte après-midi :                       | <b>2.50 €</b>  |
| - Tarif adulte abonnement ( <b>10 entrées</b> ) : | <b>22.00 €</b> |

Il donne l'information d'une déclaration d'intention d'aliéner : Mme LUNEL Monique vend un terrain au lieu-dit Gamelou BW 581 : 1141 m<sup>2</sup> à Mme GIL Eric domicilié à Cahors.

Avant de débiter l'ordre du jour, Sébastien NODARI a pris la parole pour lire une déclaration : les trois élus de Lalbenque avant tout se sont offusqués d'avoir eu connaissance d'échanges de mails entre personnes élues et non élues portant sur des sujets évoqués entre les adjoints et le Maire lors des rencontres de travail le mercredi matin.

Rien de confidentiel. Il est très désagréable de constater cette suspission. Les trois élus de Lalbenque avant tout ont quitté la salle.

Il me paraît urgent de penser positivement aux dossiers de Lalbenque et que chacun à sa place s'investisse pour le Pays de LALBENQUE.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – Attribution des marchés pour la construction de la maison de la chasse**

*En préambule, Monsieur le Maire distribue un projet de règlement interne relatif à la passation de la commande publique avec également les informations sur le code des marchés publics en matière de procédures et d'obligations de publicité. Ce règlement sera entériné au prochain conseil municipal.*

Dans le cadre de la construction de la maison de la chasse, la collectivité a préparé une consultation pour 2 lots.

**Le lot n° 1 : fourniture et pose d'une charpente métallique à 2 pentes avec option pour un auvent de 26 m<sup>2</sup>**

**Le lot n° 2 : pose des menuiseries fournies par la maîtrise d'ouvrage.**

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 5 Mai 2014 pour une remise des offres le 23 Mai 2014 à 16 h.

4 plis ont été déposés.

L'ouverture des plis s'est effectuée le lundi 26 Mai 2014 à 11 h.

Le pouvoir adjudicateur (le Maire) laisse la parole à Michel DURAND pour relater l'ensemble de la procédure.

Les offres sont les suivantes :

#### **SARL METAL CREATIONS de Cahors :**

LOT 1 : offre de base : 19 401 € HT

Option : 4 162 € HT

LOT 2 : 880 € HT soit un total de 24 443 € HT

#### **GFM de Figeac :**

LOT 1 : offre de base : 19 565.50 € HT

Option : 3 593.20 € HT

LOT 2 : 1 936 € HT soit un total de 25 094.70 € HT

#### **SGR MAINTENANCE de Brive :**

LOT 1 : offre de base : 19 873.99 € HT

Option : 3 629.96 € HT

LOT 2 : 2 544 € HT soit un total de 26 047.95 € HT

#### **AYMARD Métallerie de Lalbenque :**

LOT 1 : offre de base : 19 508 € HT

Option : 2 028 € HT

LOT 2 : 1060 € HT soit un total de 22 596 € HT

Après l'analyse des offres, le classement est le suivant en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir le prix à 60 % et la valeur technique à 40 % au vu du mémoire technique.

AYMARD Métallerie : 22 596 € HT

SARL METAL FER CREATIONS : 24 443 € HT

SGR MAINTENANCE : 26 047.95 € HT

GFM : 25 094.70 € HT

La phase de négociation s'est déroulée le lundi 2 Juin à partir de 14 h 30 avec une demi- heure par candidat.

L'entretien a permis de faire le point sur les prestations à effectuer, chaque candidat a pu approfondir la valeur technique et confirmer ou modifier son offre.

Le 5 Juin 2014, à 11 heures, chaque candidat a pu déposer son offre définitive.  
Le classement définitif est le suivant (avec le prix et la valeur technique) :

SARL METAL FER CREATIONS : 23 443 € HT  
AYMARD Métallerie : 22 596 € HT  
SGR MAINTENANCE : 25 833.15 € HT  
GFM : 24 190 € HT

**Après délibération, le marché est attribué à la majorité avec une abstention (celle de Karine BACH) à :**

**SARL METAL FER CREATIONS pour un montant de 23 443 € HT et 28 131.60 € TTC.**

**Le conseil municipal autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'absence à signer le marché avec le titulaire désigné.**

## **2 – Attribution des marchés pour la restauration des vitraux**

Suite à la restauration des 2 chapelles de St QUIRIN, il a été décidé avec l'architecte, Gaëlle DUCHENE et Mme DELMOND Françoise de la DRAC de faire des travaux supplémentaires afin d'obtenir l'intégralité des subventions.

Après réflexion, les travaux se sont portés sur la restauration des vitraux.

Monsieur le Maire donne la parole à Michel DURAND pour relater l'ensemble de la procédure.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 Mai 2014 pour une remise des offres le lundi 26 Mai 2014 à 12 h.

6 plis ont été reçus, l'ouverture des plis s'est réalisée le lundi 26 Mai 2014 à 14 h, les offres sont les suivantes :

- Bernard QUEYREL domicilié à Montaigu du Quercy : 14 887.87 € HT
- Atelier CREUNIER SARL domicilié à Albas : 12 488 € HT
- Atelier Nicolas CHARLES domicilié à Villeneuve (12) : 15 677.41 € HT
- Pierre Rivière Vitraux domicilié à St Jean de Verges (09) : 15 566.50 € HT
- Françoise AIMON domicilié à Onet le Château (12) : 21 077 € HT
- Atelier du vitrail du Périgord domicilié à Périgueux : 17 398 € HT

Le Mardi 27 Mai, Mme Gaëlle DUCHENE a effectué l'analyse des offres avec le respect des critères de la consultation, prix : 60 %, valeur technique : 40 % au vu du mémoire technique.

### **Le classement est le suivant :**

- Atelier CREUNIER SARL domicilié à Albas : 12 488 € HT
- Bernard QUEYREL domicilié à Montaigu du Quercy : 14 767.60 € HT
- Pierre Rivière Vitraux domicilié à St Jean de Verges (09) : 15 809.50 € HT
- Atelier Nicolas CHARLES domicilié à Villeneuve (12) : 15 677.41 € HT
- Atelier du vitrail du Périgord domicilié à Périgueux : 17 398 € HT
- Françoise AIMON domicilié à Onet le Château (12) : 21 077 € HT

La phase de négociation s'est déroulée le lundi 2 juin à partir de 9 h 15, soit une demi-heure avec les 3 premiers candidats.

L'entretien a permis de faire le point sur les prestations à effectuer, chaque candidat a pu approfondir la valeur technique et confirmer ou modifier son offre.

Une dernière analyse des offres est effectuée après négociation et le classement définitif est le suivant :

### **Le classement définitif est le suivant :**

- Atelier CREUNIER SARL domicilié à Albas : 12 124.27 € HT
- Bernard QUEYREL domicilié à Montaigu du Quercy : 13 696.84 € HT
- Pierre Rivière Vitraux domicilié à St Jean de Verges (09) : 15 809.50 € HT

**Le conseil municipal après délibération, attribue le marché à l'unanimité à l'atelier CREUNIER SARL pour un montant de 12 124.27 € HT et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint en son absence à signer le marché correspondant.**

### **3 – Modifications des effectifs**

La collectivité a investi depuis plus d'une dizaine d'années dans de nouveaux équipements qui nécessitent un suivi et un entretien régulier.

Il est nécessaire à présent de structurer l'équipe technique avec la création d'un poste de responsable technique pour planifier, organiser, manager l'équipe pour un meilleur suivi de l'ensemble des installations et aménagements créés par la collectivité.

Je vous propose de lancer une candidature pour un poste de technicien (catégorie B) - cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, soit par voie contractuelle, soit par voie statutaire.

Pour cela, je vous propose la création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste proposé et donne tout pouvoir au Maire afin de mener à bien le recrutement.**

### **4 – Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents**

La commune de Lalbenque peut contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation au financement de la protection sociale complémentaire n'est pas une obligation, c'est une prestation d'action sociale.

Cette participation est soumise à cotisations :

- Pour les agents CNRACL : CSG et CRDS 100% + RAFFP
- Pour les agents IRCANTEC : toutes les cotisations (CSG et CRDS à 100%, sécurité sociale, Ircantec, Pôle-emploi, CDG, CNFPT).
- La participation est également soumise à l'impôt sur le revenu.

La participation sera versée sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée.

Je vous propose de participer à cette protection sociale de l'agent à raison de 10 €/agent/mois. Cette participation de la collectivité doit être examinée en comité technique paritaire afin d'obtenir un avis favorable.

**Après examen, le conseil décide à l'unanimité de participer à la protection sociale complémentaire prévoyance de ses agents à hauteur de 10 €/agent/mois et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

### **5 – Remplacement du tracteur au service technique**

Monsieur Paul PINSARD responsable de l'équipe technique propose le changement du tracteur épareuse RENAULT 1<sup>ère</sup> mise en circulation 08/1987.

Il a obtenu plusieurs devis de 3 fournisseurs différents, le garage Cellié de Domme (24), Lagarrigue CLASS de Lacapelle-Marival, et Agri-pole de Labastide-Murat.

Les offres sont exprimées en TTC car elles incluent (le coût du tracteur, de l'épareuse et la reprise de l'ancien tracteur).

Le garage Célié propose une offre à 22 156 € TTC.

Lagarrigue CLASS : propose sa meilleure offre à 29 500 € TTC.

Agri-Pole propose sa meilleure offre à 32 800 € TTC.

**Après examen de ces offres, le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre du garage Célié pour un montant d'équipement de 22 156 € TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant.**

## **6 – Attribution de subvention**

Lors de l'étude des subventions au conseil municipal du 25/04/2014, a été omis la demande de l'école ST THERESE pour une demande de subvention pour un voyage scolaire au futuroscope de Poitiers les 5 et 6 juin 2014.

La commission vie associative propose la subvention de 23 € /nuitée/ élève, 13 enfants sont concernés, soit 299 €, arrondi à 300 €.

**Le conseil décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention de 300 € au profit de l'école ST THERESE pour aider dans le financement du voyage scolaire.**

## **7 – Projet d'un deuxième secteur d'aménagement : opération cœur de village**

Suite à la réalisation du premier secteur d'aménagement cœur de village, rue de mairie jusqu'à la rue du sol, un deuxième secteur doit être étudié pour une réalisation courant 2015, avec une programmation de financement en 2015.

Le secteur est le suivant : plateau traversant devant la Poste, continuité de la voie entre la Poste et salle des fêtes, traitement de la voie descendante jusqu'au rond- point de la bascule à côté du magasin Proxi en incluant les aménagements extérieurs de la piscine et le traitement de la voie de Lavayssade. Le but est de séparer le piéton et la voiture, d'assurer l'accessibilité sur l'ensemble de la zone à aménager, d'optimiser le stationnement et de traiter le paysager.

Dans un premier temps, il convient de faire un relevé topographique du secteur dans l'objectif de préparer un cahier des charges pour une consultation de maîtrise d'œuvre.

Nous avons aussi besoin d'un relevé topographique pour la RD 6 et RD10 dans le cas de l'étude sur la mise en sécurité de ces voies.

**Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à démarrer les premières études avec la réalisation de ces relevés topographiques et la préparation d'une consultation de maîtrise d'œuvre.**

## **8 – Questions diverses**

- La communauté de communes nous a fait parvenir un projet de délibération dans le cadre de la modification des statuts.

Cette modification fait suite à la modification du périmètre de l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle porte sur l'intégration, à la liste existante, des voies communautaires de ces nouvelles communes adhérentes et l'ajout d'une compétence obligatoire « création et gestion d'haltes nautiques » dans le domaine de l'aménagement et gestion de l'espace.

**Le conseil délibère à l'unanimité sur cette modification de statuts.**

Dossier amende de police : je vous propose d'étudier deux secteurs :

- le croisement de piboulède,
- le carrefour à la sortie de la maison de santé.

Après avancement dans les études, ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour solliciter le financement au titre des amendes de police.

- Dans le cadre du contrat avec Quercy Energies, je vous adresse le bilan rendu le 25/02/2014 sur l'ensemble des préconisations issues de l'étude sur le conseil en énergie partagé pour l'ensemble des bâtiments de la commune. Ce document informe la nouvelle équipe municipale de l'engagement pris par la collectivité dans le domaine du développement durable et de la maîtrise de l'énergie.
- Je vous propose de visualiser un terrain qui pourrait servir à la création de la plaine de jeux, entre la route de Vaylats et celle d'Escamps.
- Proposition de Mme LAPEYRE pour un emploi à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014: amélioration du cadre de vie avec l'entretien et le fleurissement du village sous réserve de la possibilité d'avoir un contrat aidé. Le conseil municipal est favorable sous réserve d'obtenir un contrat aidé.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

A LALBENQUE, le 7 Juin 2014  
Le Maire

J.POUGET.